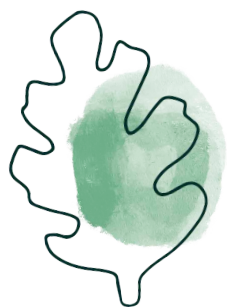


Fin 2020, l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières de Bourgogne-Franche-Comté (URACOFOR) a déployé un outil informatique d'analyse du foncier forestier à l'échelle régionale. Par un traitement automatisé des bases cadastrales, cet outil permet d'**identifier** les biens sans maître, les biens de sections, les biens non délimités et de **produire** des indicateurs sur la structuration du foncier à différentes échelles. L'URACOFOR, dans le cadre du Contrat Forêt-Bois régional, utilise cet outil pour **ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS** qui engagent une réflexion sur le foncier forestier.



Cette synthèse présente la structuration du foncier forestier à l'échelle de la Haute-Saône et met en avant les enjeux et les opportunités à agir.

# AMÉLIORER le foncier forestier en Haute-Saône



COMMUNES FORESTIÈRES

Haute-Saône

# Structuration du foncier

à l'échelle de la Haute-Saône  
(données cadastrales 2020)



## Répartition du foncier

à l'échelle de la Haute-Saône

PAR NATURE DE CULTURE<sup>1</sup>

**Sur le cadastre, la superficie forestière est de 217 800 ha.** La matrice cadastrale permet de calculer la taxe foncière redevable chaque année par tout propriétaire forestier<sup>2</sup>. Ces données sont mises à jour à partir des déclarations des propriétaires qui, selon le code général des impôts, doivent informer l'administration de tout changement de nature de culture.

De son côté, l'IGN détermine dans l'inventaire forestier national la superficie des forêts à

partir d'une photo-interprétation et de relevés de terrain.

En Haute-Saône, la superficie forestière calculée par l'IGN est de à 234 000 ha, soit 16 200 ha de plus que les données cadastrales.

Par comparaison, une partie des données cadastrales sur la nature de cultures nécessiterait une mise à jour par les services fiscaux en lien avec les commissions communales des impôts directs.

217 796 ha

**42 %**

espaces forestiers

(bois, futaies feuillues, futaies mixtes, oseraies, peupleraies, futaies résineuses, taillis sous futaies, tailles simples, landes boisées)

256 203 ha

**49 %**

espaces agricoles

(terre, prés, prairies naturelles, herbages et pâturages, vergers, cultures fruitières d'arbres, arbustes, vignes)

(landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues, lacs, étangs, mares)

27 232 ha

**5 %**

espaces naturels

(carrières, jardins, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemins de fer et canaux, sols)

20 422 ha

**4 %**

autres types de foncier

<sup>1</sup> La nature de culture est affectée à la subdivision et non à la parcelle. Il peut exister plusieurs subdivisions dans une parcelle. Dans ce cas, c'est la nature de culture majoritaire au sein de la parcelle qui est retenue.

<sup>2</sup> À la condition qu'elle dépasse le seuil de recouvrement.



## Répartition du foncier

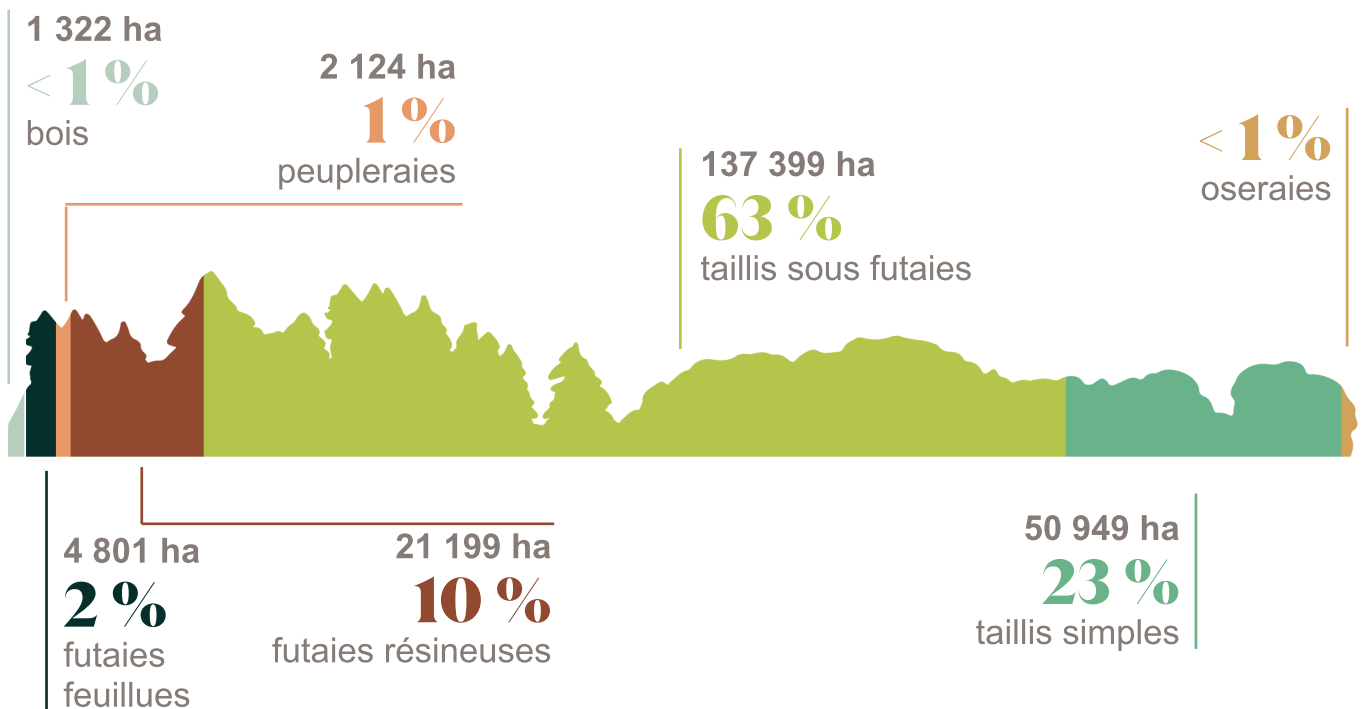
à l'échelle de la Haute-Saône

PAR TYPE DE PEUPLEMENT

D'après le cadastre, le taillis sous futaies (TSF) apparaît comme le type de peuplement dominant (63 %) devant les taillis simples (23 %) et les futaies résineuses (10 %).

Les données du cadastre ne tiennent pas compte de la conversion du taillis sous futaies en futaie régulière engagée depuis les années 1970. Ils sous-estiment les surfaces en futaie.

Les données de l'inventaire forestier national indiquent que la structuration des peuplements se répartit à 74 % de futaie régulière et 26 % de mélange futaie et taillis.



Les indicateurs présentés dans ce document ont été extraits de la matrice cadastrale à partir d'une analyse automatisée (mots, dates, données... etc). Cette liste peut contenir des erreurs pouvant être levées par une enquête approfondie.



## Répartition du foncier

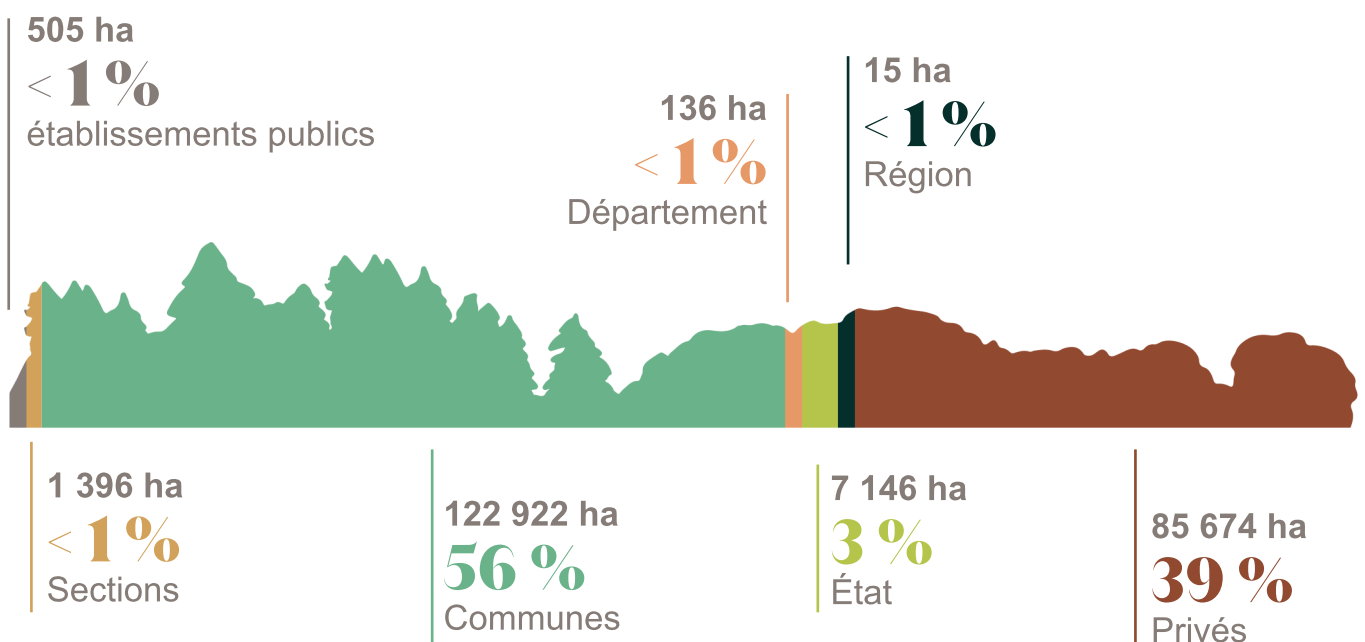
à l'échelle de la Haute-Saône

PAR STATUT DE PROPRIÉTÉ

Cette analyse précise que :

- 505 ha de forêts appartiendraient à des établissements publics (hopitaux, etc.).
- Les sections de commune représentent

1400 ha de forêt répartis sur 10 établissements publics de coopération intercommunale, principalement dans la Haute-Comté, les Mille étangs, les Combes et le Pays Riolais.



UNE SECTION est une partie de commune qui possède à titre permanent et exclusif des biens immobiliers ou des droits distincts de ceux de la commune. La section de commune est une personne morale de droit public. Les membres sont les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire communal. La gestion des biens et droits de la section est assurée par le conseil municipal et par le maire<sup>3</sup>. Les membres de la section ont la jouissance de ses biens dont les fruits sont perçus en nature. Les revenus en espèces ne peuvent être employés que dans l'intérêt de la section (entretien des chemins, reboisement, etc.), ils ne peuvent pas être partagés entre les habitants. Des modalités de transfert des biens de la section dans le patrimoine communal sont prévues par la loi permettant de résoudre des situations juridiques compliquées (intégration des biens de sections dans le patrimoine forestier de la commune).

<sup>3</sup> A quelques exceptions près.



## Taux de boisement "fiscal"

par établissement public  
de coopération intercommunale

ET RÉPARTITION ENTRE  
FORÊT PUBLIQUE & FORÊT PRIVÉE

	Taux de boisement	Forêt communale	Autres forêts publiques*	Forêt privée
1 - CC du Triangle vert	38 %	79 %	1 %	20 %
2 - CC du Pays de Luxeuil	50 %	76 %	8 %	16 %
3 - CC du Pays de Lure	44 %	71 %	2 %	27 %
4 - CC du Pays d'Héricourt	53 %	70 %	1 %	29 %
5 - CC du Val Marnaysien	30 %	69 %	1 %	30 %
6 - CC du Pays de Villersexel	41 %	62 %	1 %	37 %
7 - CC Terres de Saône	40 %	62 %	1 %	37 %
8 - CC de la Haute-Comté	48 %	61 %	7 %	32 %
9 - CC du Pays de Montbozon et du Chanois	44 %	59 %	2 %	39 %
10 - CA de Vesoul	26 %	59 %	0 %	41 %
11 - CC du Pays Riolais	45 %	57 %	2 %	41 %
12 - CC des Hauts du Val de Saône	32 %	57 %	0 %	43 %
13 - CC des Combes	44 %	56 %	3 %	41 %
14 - CC des Monts de Gy	39 %	56 %	0 %	44 %
15 - CC des Quatre rivières	32 %	54 %	4 %	42 %
16 - CC Rahin et Chérimont	69 %	49 %	19 %	32 %
17 - CC Val de Gray	38 %	47 %	6 %	47 %
18 - CC des Mille étangs	61 %	24 %	8 %	68 %
Département Haute-Saône	44 %	56 %	4 %	34 %

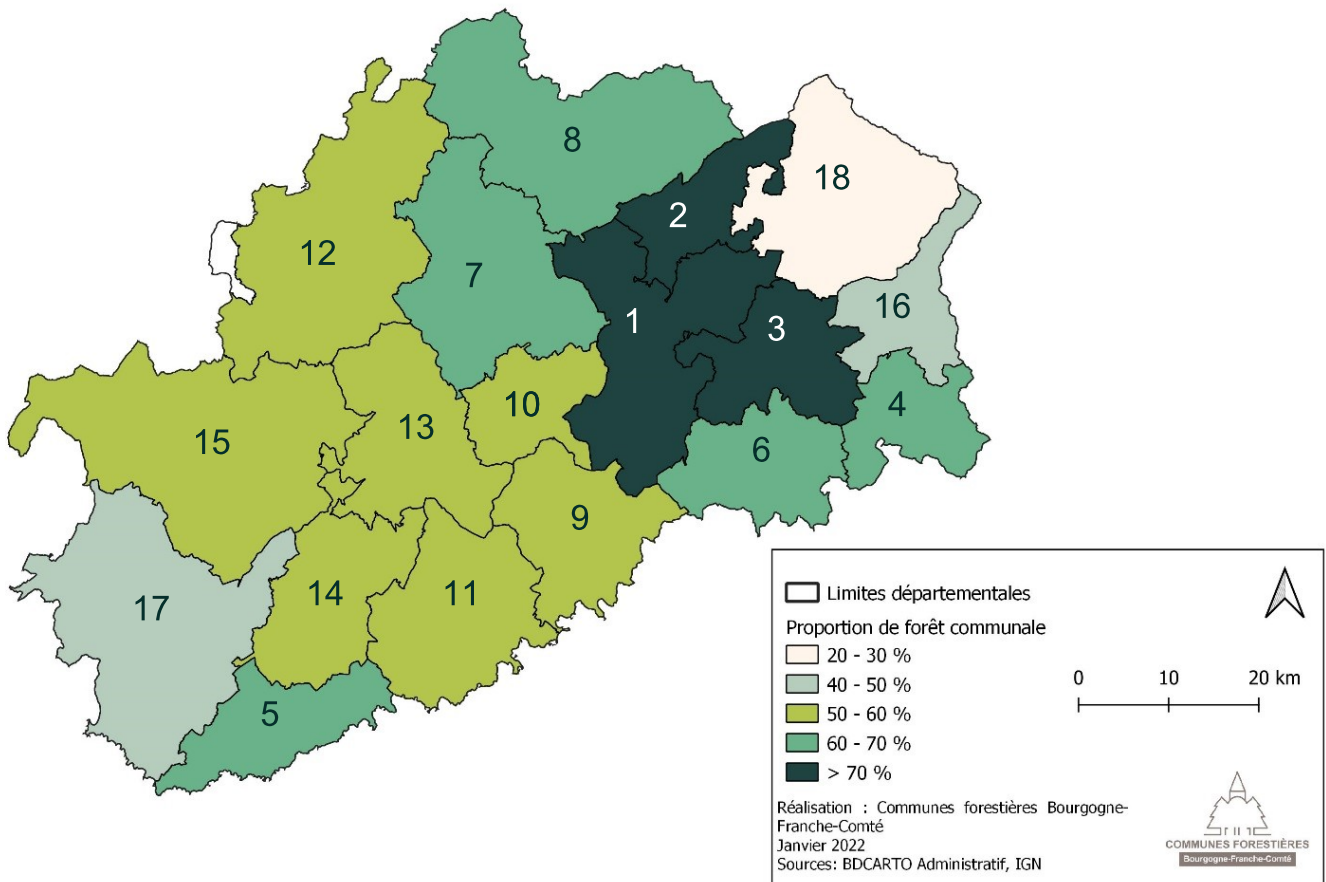
\*(Etat, département, section)





# Répartition des surfaces forestières

PAR TYPE DE PROPRIÉTAIRE



Selon le cadastre, le taux de boisement « fiscal » du département est de 42 % à comparer aux données de l'inventaire forestier de l'IGN qui indique 44 % ; la différence s'expliquant par des données erronées sur la nature de culture.



# Les biens sans maître

## à l'échelle de la Haute-Saône

(données cadastrales 2020)

Les biens sans maître sont des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu, disparu ou décédé. Deux situations sont à distinguer : les immeubles d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté et

les immeubles qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans (ou ont été acquittées par un tiers). Depuis 2004, les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître.

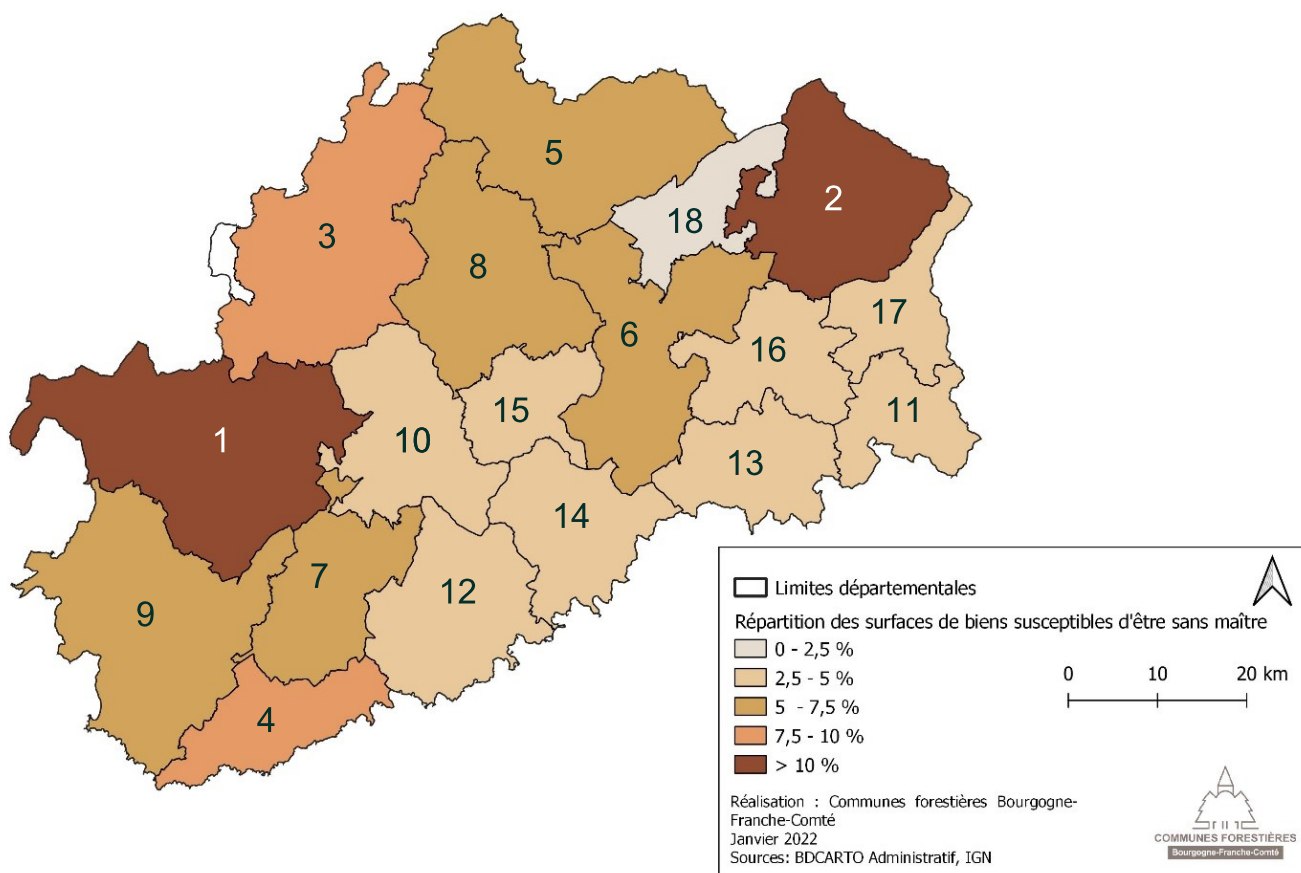


## Biens immobiliers

susceptibles d'être sans maître

FORESTIERS, AGRICOLES, NATURELS

	Surface (ha)	Nombre de parcelles	Nombre de comptes de propriété	Répartition des surfaces de biens susceptibles d'être sans maître par EPCI
1 - CC des Quatre rivières	382	987	673	12,5%
2 - CC des Mille étangs	312	1 036	400	10,2 %
3 - CC des Hauts du Val de Saône	264	1 703	982	8,7 %
4 - CC du Val Marnaysien	237	735	502	7,8 %
5 - CC de la Haute-Comté	212	994	616	6,9 %
6 - CC du Triangle vert	206	978	659	6,8 %
7 - CC des Monts de Gy	196	666	446	6,4 %
8 - CC Terres de Saône	169	622	418	5,5 %
9 - CC Val de Gray	156	457	352	5,1 %
10 - CC des Combes	141	605	356	4,6 %
11 - CC du Pays d'Héricourt	125	940	404	4,1 %
12 - CC du Pays Riolais	113	487	315	3,7 %
13 - CC du Pays de Villersexel	113	503	312	3,7 %
14 - CC du Pays de Montbozon et du Chanois	104	319	221	3,4 %
15 - CA de Vesoul	98	468	284	3,2 %
16 - CC du Pays de Lure	84	487	294	2,7 %
17 - CC Rahin et Chérimont	78	427	246	2,6 %
18 - CC du Pays de Luxeuil	63	292	168	2,1 %
<b>Total département</b>	<b>3 053</b>	<b>12 706</b>	<b>7 648</b>	<b>100 %</b>



**Le potentiel de biens immobiliers susceptibles d'être sans maître s'élève à 3 050 ha à l'échelle du département dont 40 % sont cadastrés en nature bois.**

L'intégration de biens sans maître dans le domaine communal offre de multiples opportunités. Tout d'abord, elle permet la constitution de réserves foncières<sup>4</sup> sur lesquelles les collectivités peuvent s'appuyer pour envisager leur développement. Les SCoT et les PLUi doivent être compatibles avec le SRADDET qui les incite à réduire leur consommation de l'espace pour tendre, à horizon 2050, à zéro artificialisation nette. Ensuite, au-delà de la constitution de réserve foncière, l'intégration des biens sans maître dans le domaine communal contribue à :

- Agrandir la forêt communale en incorporant les parcelles contigües ;
- Procéder à des échanges pour maîtriser le foncier sur des zones à enjeu (captage d'eau, futur desserte ou zone de stockage...) ;
- Vendre des biens en fonction des circonstances ;
- Réduire le morcellement du foncier forestier privé avec la mise en place de bourses foncières.

Les territoires des Hauts du Val de Saône et de la Haute Comté ont déjà engagé la procédure des biens sans maître avec leurs communes volontaires et l'accompagnement du réseau des Communes forestières. Cette expérimentation a permis de construire une boîte à outils pour mener la phase d'enquête et la procédure d'incorporation selon le formalisme de la publicité foncière.

<sup>4</sup> Une réserve foncière cadastrée en nature agricole a une valeur direct d'échange.



# Les biens non délimités

à l'échelle de la Haute-Saône

(données cadastrales 2020)

Un bien non délimité (BND) est un **ensemble de propriétés juridiquement indépendantes, ne relevant ni du régime de la copropriété ni de celui de l'indivision, réunies au sein d'une parcelle cadastrale unique représentant le contour de l'ensemble des propriétés contiguës**. Les limites séparatives de ces propriétés n'ont pu être portées, faute de détermination contradictoire lors de la rénovation du cadastre.

L'absence de limites entre propriétés peut résulter de situations juridiques diverses :

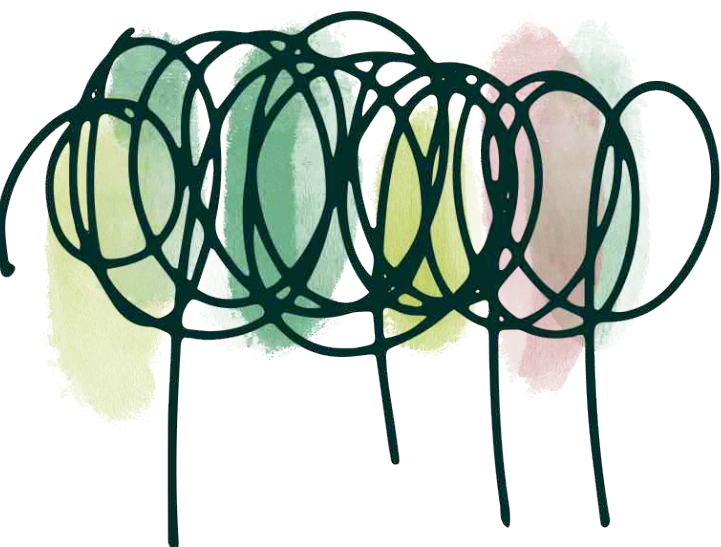
- Un conflit entre propriétaires sur l'emplacement et la matérialisation des limites (le tribunal de grande instance est seul compétent pour trancher le litige),
- Le litige sur la consistance des droits de propriété (une action en bornage peut être portée devant le tribunal d'instance).

L'administration ne disposant d'aucun moyen juridique pour délimiter ces biens, il appartient aux seuls propriétaires de lever entre eux cette difficulté en procédant à la rédaction d'un document d'arpentage par une personne agréée.

En Haute-Saône, **le potentiel de biens non délimités s'élève à environ 2 000 ha** dont 72 % sont cadastrés en nature bois. Les Mille étangs concentrent 43 % des biens non délimités de Haute-Saône.

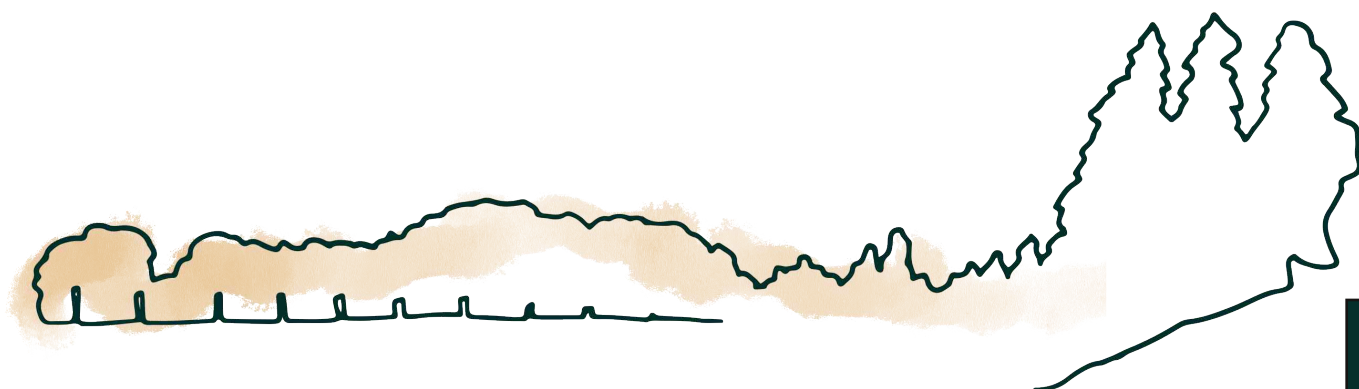
Il peut arriver que les biens non délimités soient constitués d'un ensemble de propriétaires qui peut être qualifié sans maître après enquête.

La procédure d'acquisition, adaptée aux spécificités des biens non délimités, peut alors être menée par la commune.





	Surface (ha)	Nombre de parcelles	Nombre de comptes de propriété	Répartition des surfaces de biens non délimités par EPCI
CC des Mille étangs	851	1 046	1 046	43 %
CC Terres de Saône	186	128	127	9 %
CC des Monts de Gy	127	105	105	6 %
CC du Pays Riolais	119	41	41	6 %
CC du Pays de Lure	100	96	96	5 %
CC des Combes	98	150	150	5 %
CC de la Haute-Comté	78	215	215	4 %
CC du Pays de Luxeuil	66	74	74	3 %
CC des Hauts du Val de Saône	62	163	163	3 %
CC du Triangle vert	62	176	176	3 %
CC des Quatre rivières	50	52	52	3 %
CC Rahin et Chérimont	35	79	78	2 %
CC du Pays de Villersexel	31	35	35	2 %
CC Val de Gray	25	22	22	1 %
CC du Pays d'Héricourt	23	85	85	1 %
CA de Vesoul	18	31	31	1 %
CC du Pays de Montbozon et du Chanois	17	16	16	1 %
CC du Val Marnaysien	13	29	29	1 %
<b>Total département</b>	<b>1 961</b>	<b>2 543</b>	<b>2 541</b>	<b>100 %</b>



# Conclusion

En Haute-Saône, des difficultés d'ordre juridiques peuvent peser sur les 1 400 ha de biens de sections **qu'il conviendrait de lever via des procédures de transfert dans le patrimoine communal.**

L'analyse du potentiel de biens sans maître à l'échelle des EPCI a permis d'identifier les territoires avec des enjeux et des opportunités à agir. **La mise en œuvre d'une stratégie foncière repose sur des partenariats à construire avec les territoires de projets.**

A l'échelle départementale, les **3 050 ha de**

**biens immobiliers susceptibles d'être sans maître** peuvent paraître relativement faibles, malgré tout, ils offrent aux collectivités la possibilité de constituer des réserves foncières pour leur développement. Dans un contexte de réduction des consommations des espaces agricoles, naturels et forestiers, cette opportunité n'est pas négligeable.

Enfin, les collectivités qui ne souhaiteraient pas conserver des parcelles incorporées dans leur domaine privé peuvent les valoriser au travers d'échanges à caractères restructurants.



**CONTACTEZ**  
nous

## Association des communes forestières de Haute-Saône

73 Avenue Aristide Briand  
70000 VESOUL

03.84.97.11.96

hautesaone@communesforestieres.org

[www.communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr](http://www.communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr)

Cette action bénéficie du concours financier de



L'association de Haute-Saône bénéficie d'une subvention de fonctionnement de



## Annexe

Les **évolutions législatives** induites par la **LOI n° 2022-217 du 21 février 2022** relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, en particulier ses articles 98 et 99, ont fait évoluer la définition des biens considérés comme n'ayant pas de maître en **ramenant le délai d'une succession ouverte de 30 ans à 10 ans et en particulier pour les communes en zone de revitalisation rurale.**

Le potentiel de biens susceptibles d'être sans maître identifié dans la présente analyse est certainement sous-estimé puisqu'établi pour des successions ouvertes de plus 30 ans.

Pour extraire de la matrice cadastrale les biens forestiers sans maître qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de 10 ans, une adaptation de l'outil informatique utilisé par les Communes forestières est nécessaire. Après cette adaptation, le potentiel départemental de biens sans maître pourra être mis à jour.

### *Extrait de l'article L.1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques modifié suite à la promulgation de la Loi n°2022-217*

« Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L.1122-1 et qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L.312-3 du code de l'urbanisme ou d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation, dans une zone de revitalisation rurale au sens de l'article 1465 A du code général des impôts ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ; la présente phrase ne fait pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription. »





# Les 380 Communes

classées en Zone de Revitalisation Rurale

HAUTE-SAÔNE

## A

Authoison, Autoreille, Autrey-lès-Cerre, Autrey-lès-Gray, Autrey-le-Vay, Auvet-et-la-Chapelotte, Auxon

## B

Baignes, Bard-lès-Pesmes, Barges, La Barre, La Basse-Vaivre, Bassigney, Les Bâties, Battrans, Baulay, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, Beaumotte-Aubertans, Belfahy, Belmont, Belonchamp, Besnans, Betaucourt, Betoncourt-lès, Brotte, Betoncourt-Saint-Pancras, Betoncourt-sur-Mance, Beulotte-Saint-Laurent, Beveuge, Blondfontaine, Bonnevent-Velloreille, Borey, Bougey, Bougnon, Bouhans-et-Feurg, Bouhans-lès-Lure, Bouhans-lès-Montbozon, Bouligney, Bourbévelle, Bourguignon-lès-Conflans, Bourguignon-lès-la-Charité, Bourguignon-lès-Morey, Boursières, Bousseraucourt, Bresilley, Breurey-lès-Faverney, Briaucourt, Brotte-lès-Ray, Broye-les-Loups-et-Verfontaine, Broye-Aubigney-Montseugny, La Bruyère, Bucey-lès-Gy, Bucey-lès-Traves, Buffignécourt

## C

Calmoutier, Cemboing, Cenans, Cendrecourt, Cerre-lès-Noroy, Champlitte, Champtonnay, Champvans, Chancey, Chantes, La Chapelle-Saint-Quillain, Charcenne, Chargey-lès-Gray, Chargey-lès-Port, Charmes-Saint-Valbert, Chassey-lès-Montbozon, Chassey-lès-Scey, Châteney, Châtenois, Chaumercenne, Chauvirey-le-Châtel, Chauvirey-le-Vieil, Chaux-lès-Port, Chevigney, Choye, Cintrey, Citers, Citey, Clans, Cognières, Colombe-lès-Vesoul, Colombotte, Combeaufontaine, Conflandey, Conflans-sur-Lanterne, Confracourt, Contréglise, Corbenay, Cornot, Corravillers, Corre, Courchaton, Courtesoult-et-Gatey, Cresancey, La Creuse, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges, Creveney, Cubry-lès-

## D et E

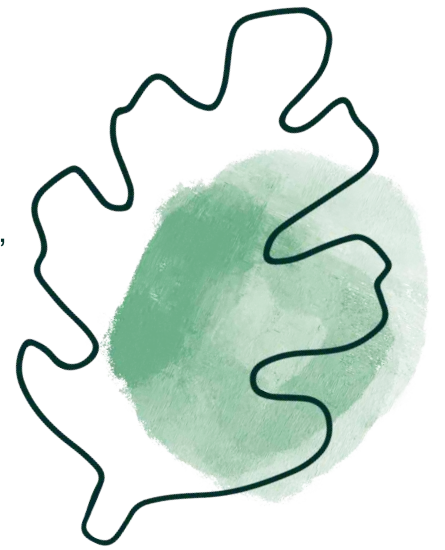
Dambenoît-lès-Colombe, Dampierre-lès-Conflans, Dampierre-sur-Linotte, Dampierre-sur-Salon, Dampvalley-lès-Colombe, Dampvalley-Saint-Pancras, Delain, Demangevelle, La Demie, Denèvre, Échenoz-le-Sec, Écromagny, Écuelle, Éhuns, Équevilley, Esmoulières, Esmoulins, Esprels, Essertenne-et-Cecey, Étrelles-et-la-Montbleuse

## F

Fahy-lès-Autrey, Fallon, Faucogney-et-la-Mer, Faverney, Fédry, Ferrières-lès-Ray, Ferrières-lès-Scey, Les Fessey, Filain, Flagy, Fleurey-lès-Faverney, Fleurey-lès-Lavoncourt, Fleurey-lès-Saint-Loup, Fontaine-lès-Luxeuil, Fontenois-la-Ville, Fontenois-lès-Montbozon, Fouchécourt, Fougerolles-Saint-Valbert, Fouvent-Saint-Andoche, Francalmont, Franchevelle, Francourt, Framont, Frasne-le-Château, Fresne-Saint-Mamès, Fresse, Fretigney-et-Velloreille



**G** Genevreville, Genevrey, Georfans, Germigney, Gevigney-et-Mercey, Gézier-et-Fontenelay, Girefontaine, Gouhenans, Gourgeon, Grammont, Grandecourt, Grandvelle-et-le-Perrenot, Granges-la-Ville, Granges-le-Bourg, Grattery, Gray, Gray-la-Ville, Gy



**H à L** Haut-du-Them-Château-Lambert, Hautevelle, Hurecourt, Igny, Jasney, Jonvelle, Jussey, Lambrey, Lantenot, La Lanterne-et-les-Armonts, Larians-et-Munans, Larret, Lavigney, Lavoncourt, Lieffrans, Lieucourt, Liévans, Linexert, Lœuilley, Longevelle, La Longine, Loulans-Verchamp

**M et N** Magnoncourt, Le Magnoray, Les Magny, Magny-lès-Jussey, Mailleroncourt-Charette, Mailleroncourt-Saint-Pancras, Mailley-et-Chazelot, Malans, Malvillers, Mantoche, Marast, Maussans, Mélecey, Melin, Melincourt, Mélisey, Membrey, Menoux, Mercey-sur-Saône, Mersuay, Meurcourt, Mignavillers, Moimay, Molay, Mollans, La Montagne, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montcourt, Montdoré, Montessaux, Montigny-lès-Cherlieu, Montjustin-et-Velotte Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles, Montot, Mont-Saint-Léger, Montureux-et-Prantigny, Montureux-lès-Baulay, La Roche-Morey, Motey-Besuche, Nantilly, Neurey-en-Vaux, Neurey-lès-la-Demie, La Nouvelle-lès-Scey, Noidans-le-Ferroux, Noiron, Noroy-le-Bourg

**O** Oigney, Oiselay-et-Grachaux, Onay, Oppenans, Oricourt, Ormenans, Ormoy, Ouge, Ovanches, Oyrières

**P et Q** Passavant-la-Rochère, Percey-le-Grand, Pesmes, Pierrecourt, La Pisseure, Plainemont, Polaincourt-et-Clairefontaine, Pomoy, Pontcey, La Romaine, Pont-du-Bois, Pont-sur-l'Ognon, Port-sur-Saône, Poyans, Preigney, La Proiselière-et-Langle, Provenchère, Purgerot, La Quarte, Quers

**R** Raddon-et-Chapendu, Raincourt, Ranzevelle, Ray-sur-Saône, Raze, Recologne, Renaucourt, La Grande-Résie, La Résie-Saint-Martin, Rignovelle, Rigny, Roche-et-Raucourt, Roche-sur-Linotte-et-Sorans-les-Cordiers, La Rochelle, Rosey, La Rosière, Rosières-sur-Mance, Ruhans, Rupt-sur-Saône

# S

Saint-Barthélemy, Saint-Bresson, Saint-Broing, Saint-Ferjeux, Saint-Gand, Saint-Loup-Nantouard, Saint-Loup-sur-Semouse, Saint-Marcel, Sainte-Marie-en-Chanois, Sainte-Marie-en-Chaux, Sainte-Reine, Saint-Rémy-en-Comté, Saint-Sulpice, Saponcourt, Saulx, Sauvigney-lès-Gray, Sauvigney-lès-Pesmes, Savoyeux, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Scye, Secenans, Selles, Semmadon, Senargent-Mignafans, Senoncourt, Servance-Miellin, Servigney, Seveux-Motey, Soing-Cubry-Charentenay

# T

Tartécourt, Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire, Theuley, Thieffrans, Thiénans, Tincey-et-Pontrebeau, Traves, Le Tremblois

# V

Vadans, Vaite, La Vaivre, Valay, Vallerois-le-Bois, Vallerois-Lorioz, Le Val-Saint-Éloi, Vanne, Vantoux-et-Longeville, Varogne, Vars, Vauchoux, Vauconcourt-Nervezain, Vauvillers, Vaux-le-Moncelot, Velesmes-Échevanne, Velet, Vellechevreux-et-Courbenans, Velleclair, Vellefaux, Vellefrey-et-Vellefrange, Vellefrie, Velleguindry-et-Levrecey, Velle-le-Châtel, Velleminfroy, Vellemoz, Vellexon-Queutrey-et-Vaudey, Velloreille-lès-Choye, Velorcey, Venère, La Vergenne, Venisey, Vereux, Vernois-sur-Mance, La Vernotte, Villafans, Villargent, Villars-le-Pautel, La Villedieu-en-Fontenette, Villefrancon, La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize, Villersexel, Villers-la-Ville, Villers-le-Sec, Villers-lès-Luxeuil, Villers-Pater, Villers-sur-Port, Villers-Vaudey  
Vilory, Visoncourt, Vitrey-sur-Mance, La Voivre, Volon, Vougécourt, Vy-le-Ferroux,

